



Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

Date de convocation :
04 11 2022

Date d'affichage :
04 11 2022

Nombre de membres : 33

**Nombre de membres en
exercice :** 33

**Nombre de membres qui
assistent à la séance :** 18

Ayant pris part au vote :
23 dont 5 procurations

Résultat du vote :
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Avis du Bureau Syndical :
Favorable : 3
Défavorable : 0
Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 11 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaulles, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, AUBRY, BAILLY-BAZIN, BRET, DRAGON, FIGIEL, GAUDY, GERMAIN, GROSJEAN, HILTZER, JACQUARD, MAILLET, MANDELLI, MASURE, POILVE, ZAJAC.

Sont excusés et donnent procuration :

M. DUQUESNOY donne procuration à M. DRAGON
Mme FINELLO donne procuration à M. AUBRY
M. LAMY donne procuration à M. JUILLET
M. PACKO donne procuration à M. DRAGON
Mme THOMAS donne procuration à M. MANDELLI

Sont Absents :

Mme et MM. BOISSEAU, BOULARD, GUNDALL, JAY, LANTHIEZ, LE CORRE, LEIX, LEROY, MAILLAT, PELOIS.

Assiste également à la réunion :

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :

Mme ZAJAC a été élue secrétaire de séance.

Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :

MM. BOYER, BRIQUET, VIART.

OBJET DE LA DELIBERATION	Rénovation des branchements plombs à l'occasion de la réfection de la RD619 à Vendevre-sur-Barse - COPE de LA REGION DE VENDEVRE ET DU LANDION
---------------------------------	--

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1^{er} juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCCL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° 9.7/22 VLAN du COPE de LA REGION DE VENDEVRE ET DU LANDION en date du 26 octobre 2022.

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le COPE de LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION a validé lors de la réunion du 17 mars 2022 l'opération de remplacement de la conduite de distribution existante rue de la Libération, avenue de l'Armée Leclerc et avenue de la République (RD 619) par une conduite fonte en diamètre 200 mm sur 1.671 ml avec le renouvellement de 85 branchements. Le projet fait suite à une volonté du Département de l'Aube de réaliser la réfection de la RD 619 sur l'ensemble de la traversée de Vendevre-sur-Barse.

Les travaux ont débuté le 18 mai 2022 par le remplacement de 340 ml de la conduite existante et le raccordement de 17 branchements. Malgré le commencement de ces travaux, le COPE de LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION souhaite demander une aide du Conseil Départemental pour la rénovation des branchements existants.

Sont prévus dans le cadre de ces travaux :

- L'installation de colliers de prise sur la conduite à remplacer,
- La rénovation de 85 branchements jusqu'à l'ensemble de comptage,
- L'ensemble des terrassements supplémentaires.

Au titre de ces travaux de rénovation des branchements en plomb dont le coût total est estimé à 132 720,00 € HT, la Régie du SDDEA peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Plan de financement

Subvention attribuée par le Conseil Départemental (15 % de 132 720,00 €)	19 908,00 €
Participation du COPE	112 812,00 €
Total Opération en € HT	132 720,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'ADOPTER** l'opération et le plan de financement tels que présentés ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes correspondantes au budget du COPE de LA REGION DE VENDEUVRE ET DU LANDION de la Régie du SDDEA ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube ;
- **DE SOLLICITER** l'attribution de l'aide correspondante malgré le démarrage des travaux ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.ⁱ

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Nicolas JUILLET

NICOLAS JUILLET
2022.11.24 21:12:55 +0100
Ref:20221121_145610_1-3-S
Signature numérique
le Président

Nicolas JUILLET

ⁱ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.